



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/07/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 JUILLET 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	36

DATE DE LA CONVOCATION

5 juillet 2012

L'an deux mille douze, le 10 juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix, commune de Saint Pierre Bellevue sur la convocation en date du 05 juillet 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, PETIT-COULAUD, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, POUGET-CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants : GAUCHER

Suppléantes :

Excusés : Mmes CAPS, PATEYRON

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, CHABROUX,

Procuration de Monsieur Franck SIMON-CHAUTEMPS à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires ainsi que des opérations d'ordre liées à l'amortissement de subventions d'investissement
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget général

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

73923	Reversement sur FNGIR (ajustement 2012)	18 257 €
66112	Intérêts Courus Non Echus (ICNE)	380 €
67441	Subventions aux budgets annexes « vente énergie » (260 €) et « zones économiques (80 €)	340 €
		18 977 €

⇒ Recettes

7324	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	15 517 €
------	---	----------

Pris sur l'excédent de fonctionnement 3 460 €

⇒ Section d'investissement – opérations d'ordre liées à l'étude de développement économique

⇒ Dépenses

1321	Subventions d'équipement d'Etat non transférables	8 697.19 €
1322	Subventions d'équipement Régionales	17 351.00 €
1323	Subventions d'équipement Départementales	1 711.60 €
13258	Subventions d'équipements autres financeurs	10 970.74 €
		38 730.53 €

⇒ Recettes

1311	Subventions d'équipement d'Etat transférables	8 697.19 €
1312	Subventions d'équipement Régionales	17 351.00 €
1313	Subventions d'équipement Départementales	1 711.60 €
13158	Subventions d'équipement autres financeurs	10 970.74 €
		38 730.53 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 11 juillet 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD